

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE CUTRY**  
**Séance du 18 décembre 2024 à 20 heures**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CUTRY se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du douze décembre deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

**Ordre du jour :**

1. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement 2025
2. Modification du tableau des emplois - Création d'un emploi d'adjoint Technique
3. Contrat service périscolaire - Autorisation de recrutement
4. Service technique - Autorisation de recrutement
5. Questions diverses

-----

**Etaient présents :** M. Jean HUARD ; Mme Sandrine HAUPTMANN, M. Jean-Claude PAGELOT, Mme Nathalie GENIER ; M. Bernard HICK ; Mme Marie-Thérèse CEROTTI, M. Patrick VERDINI, Mme Brigitte HOUSSEMAND, M. Fabrice BOUDART, Mme Sophie FLEUTOT, M. Pierre PARRACCIANI.

**Etaient excusés :** Mme Françoise KAYSER a donné procuration à Mme Sandrine HAUPTMANN  
M. Jean-Baptiste COLIN a donné procuration à Mme Nathalie GENIER  
M. Mickaël DI BARTOLOMEO a donné procuration à M. Jean HUARD

**Secrétaire de séance :** Mme Sophie FLEUTOT

**Nombre de conseillers :**

14 en exercice

11 Présents

14 Votants

-----

**Délibération n° 38-2024**  
**Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour.

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

-----

**Délibération n° 39-2024**  
**Modification du tableau des emplois - Création d'un emploi permanent à temps complet**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour,

DECIDE :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

-----

**Délibération n° 40-2024**  
**Contrat à durée déterminée - Service périscolaire**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour :

DECIDE la création d'un contrat à durée déterminée à compter du 6 janvier 2025, pour une durée de travail hebdomadaire de 25 heures, affecté au service périscolaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail avec le salarié.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif.

-----

**Délibération n° 41-2024**  
**Autorisation de recrutement - Service Technique**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour :

DECIDE le recrutement d'une personne au service technique de la ville, à compter du mois de mars 2025, afin de réaliser dans la commune les travaux de balayage des rues, d'entretien des espaces verts et des petits travaux de dépannage dans les bâtiments communaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail avec le salarié et le cas échéant la convention avec l'Etat.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif.

Fait à Cutry, le 19 décembre 2024

 Le Maire  
**Jean HUARD**

